

À : patricia.miralles@assemblee-nationale.fr <patricia.miralles@assemblee-nationale.fr>; muriel.ressiguiet@assemblee-nationale.fr <muriel.ressiguiet@assemblee-nationale.fr>; coralie.dubost@en-marche.fr <coralie.dubost@en-marche.fr>; coralie.dubost@assemblee-nationale.fr <coralie.dubost@assemblee-nationale.fr>; contact@jeanfrancoiseliaou.fr <contact@jeanfrancoiseliaou.fr>; jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr <jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr>; philippe.huppe@assemblee-nationale.fr <philippe.huppe@assemblee-nationale.fr>; christophe.euzet@assemblee-nationale.fr <christophe.euzet@assemblee-nationale.fr>; nicolas.demoulin@assemblee-nationale.fr <nicolas.demoulin@assemblee-nationale.fr>; patrick.vignal@assemblee-nationale.fr <patrick.vignal@assemblee-nationale.fr>; vignalpatrick@gmail.com <vignalpatrick@gmail.com>
Cc : sgap@assemblee-nationale.fr <sgap@assemblee-nationale.fr>

Envoyé : mercredi 23 janvier 2019

Objet : Précarité et friches industrielles

Mesdames et Messieurs les députés de l'Hérault.

Le froid et la neige ont envahi le nord de la France.

Parmi tous les sans-abris certains malheureusement décèderont victimes de ces intempéries.

En votre qualité de députés, votre responsabilité est gravement engagée pour ne pas intégrer ces drames dans vos actions parlementaires.

Par votre inaction, vous vous rendez complice de cette indifférence publique.

Vous trouverez copie du précédent message que je vous ai adressé et qui n'a fait l'objet d'aucune réponse ni remarque de la part de chacun d'entre vous.

Est-ce la conception que vous vous faites du mandat de député ? Faut-il s'adonner à toutes les exactions comme nous les connaissons actuellement pour attirer votre attention sur cette détresse ?

Je vous invite à interroger votre conscience, humaine et parlementaire.

----- Message transmis -----

À : patricia.miralles@assemblee-nationale.fr <patricia.miralles@assemblee-nationale.fr>; muriel.ressiguiet@assemblee-nationale.fr <muriel.ressiguiet@assemblee-nationale.fr>; coralie.dubost@en-marche.fr

<coralie.dubost@en-marche.fr>; coralie.dubost@assemblee-nationale.fr
<coralie.dubost@assemblee-nationale.fr>; contact@jeanfrancoiseliaou.fr
<contact@jeanfrancoiseliaou.fr>; jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr
<jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr>; philippe.huppe@assemblee-
nationale.fr <philippe.huppe@assemblee-nationale.fr>;
christophe.euzet@assemblee-nationale.fr <christophe.euzet@assemblee-
nationale.fr>; nicolas.demoulin@assemblee-nationale.fr
<nicolas.demoulin@assemblee-nationale.fr>; patrick.vignal@assemblee-
nationale.fr <patrick.vignal@assemblee-nationale.fr>; vignalpatrick@gmail.com
<vignalpatrick@gmail.com>

Envoyé : dimanche 4 novembre 2018

Objet : Précarité et bâtiments

Mesdames et Messieurs les députés de l'Hérault.

Une réflexion sur un sujet de société portant en un même débat sur la précarité, l'environnement et la propriété industrielle, m'a conduit à proposer récemment cette réflexion à la députée de ma circonscription qui n'a malheureusement pas souhaité y répondre ou au moins me faire la politesse de me faire savoir si ma proposition était dénué de bon sens et ne justifiait pas un quelconque intérêt. Je me rapproche donc de l'ensemble des députés(es) de mon département dans l'espoir, sinon d'un retour, au moins d'un avis sur la pertinence de mes propos.

Ainsi donc, je vous remercie de m'en accorder votre lecture.

L'automne a fait son entrée, l'hiver arrive à grand pas.

Si la « trêve hivernale » protège un certain nombre de nos concitoyens en précarité, le nombre des sans-abri est très malheureusement toujours aussi important.

Ces situations de total dénuement et d'abandon sont intolérables au regard des fondements humanistes qui sont l'essence même de notre république.

Je pourrais vous faire la démonstration de toute cette misère et énumérer les drames qu'elle engendre. Vous faire entendre ce sentiment de culpabilité qui devrait tous nous animer.

Ma démarche se veut pour autant pragmatique et je souhaiterais exposer cette

autre vision de notre société.

Dans toutes les villes de France, de nombreux locaux industriels et commerciaux sont laissés à l'abandon pour être reconstruits en d'autres endroits.

Ces bâtiments vétustes mais néanmoins encore utilisables, restent en l'état d'abandon pendant de très longues années. Ils se dégradent au fil du temps, créant bien entendu des espaces délabrés inconvenants pour l'image des communes, mais représentent surtout des biens immobiliers qui pourraient être utilisés à de meilleures fins.

Je concède à la députée de notre circonscription, qu'il faut aider les entreprises et particulièrement les PME. Que l'Etat affiche cependant un attachement particulier aux grands groupes sur lesquels il porte l'essentiel de son attention. La même détermination à aider les petites et moyennes entreprises plus modestes qui représentent pourtant un bassin d'emploi tout aussi important n'est pas dans les affections politiques de notre gouvernement. Tout du moins, sur le plan de l'équité et l'égalité de traitement.

Sur ce point, je rejoins donc notre députée et appuie cette revendication.

Pour autant, si nous nous devons de soutenir ces entreprises et l'emploi par voie de conséquence, celles-ci se doivent également d'apporter en réciprocité leur contribution et participer à la cohérence nationale.

Nous prônons les recyclages de toutes sortes au profit de grandes causes environnementales, faisons la guerre aux gaspillages, revendiquons une prise de conscience écologique de toute la nation, et la liste pourrait être longue. Mais nous tolérons que des propriétaires industriels ou commerciaux polluent nos villes et nos campagnes en bâtiments désaffectés.

Il existe bien cette réglementation sur les « Friches Commerciales » mais elle relève uniquement des communes ou intercommunalités et montre une totale inefficacité de par son contenu rudimentaire. Le taux progressif et plafonné de la taxe foncière n'est en aucune façon un élément de dissuasion et de prise de conscience.

Ainsi, le contexte ne change pas. De nombreux bâtiments restent à l'abandon alors que la société, d'une manière générale manque de structures. Cela implique pour les collectivités et les communes des dépenses de constructions dont elles pourraient se dispenser ou du moins, profiter d'une disposition réglementaire de bon sens qui pourraient leur permettre d'engager des réalisations à moindre coût. Ainsi, l'Etat se doit d'être clair et cohérent en fixant des règles conformes à l'intérêt général.

De ce fait, je me permets de vous suggérer cette proposition pouvant faire l'objet d'un débat parlementaire et d'une nouvelle loi.

Bien évidemment et en premier lieu, ces bâtiments devraient être réquisitionnés

par les Préfets en période d'hivers et aménagés pour les sans abris, sans tergiversation ou formalités nocives.

Mais ma suggestion porte surtout sur une loi qui devrait s'imposer de fait et qui se résume à ceci

« Tous les bâtiments industriels et commerciaux inoccupés et abandonnés durant une période donnée devraient, à un certain moment, entrer par voie légale dans le « Domaine Public ».

L'usage en reviendrait aux Maires ou aux Préfets dans le cadre d'un aménagement des établissements territoriaux, administratifs, associatifs (pour les sans abris, étudiants, etc...) et autres.

Les Chambres de Commerce devraient pouvoir également en demander des attributions préfectorales pour les réintroduire dans l'économie et favoriser l'implantation de jeunes entreprises et 'star-up' en mettant à leur disposition ces locaux pour le temps nécessaire à leur « démarrage » et leur implantation.

Une façon de favoriser le développement économique et, par-là même, réduire le chômage.

Il ne s'agit pas de spoliation comme pourraient le laisser entendre les entreprises mais de responsabiliser ces derniers et les amener à agir dans le sens du bien général.

Ce basculement pourrait se faire en plusieurs étapes.

En premier lieu, le législateur pourrait imposer aux propriétaires, le maintien en état de « salubrité, de sécurité et d'isolement » desdits bâtiments inoccupés.

Cela permettrait tout d'abord qu'ils ne se dégradent mais contribuerait surtout à endiguer ce gaspillage de bâtis et préserverait l'environnement.

Cette loi pourrait également permettre de faire face aux problèmes d'hébergement comme évoqué précédemment.

Si une telle loi soulevait à n'en pas douter, une opposition des entreprises concernées, c'est la solidarité nationale qui doit s'imposer face à ce gaspillage de structures et je pense que dans une telle démarche, c'est toute notre société qui s'en trouverait grandie.

La cession desdits bâtiments au Domaine Public devrait s'effectuer en plusieurs étapes préalables qui consisterait à laisser aux propriétaires industriels et commerciaux des alternatives intermédiaires :

- Obligation de maintien en état de salubrité, de sécurité et de bon état général les bâtiments au même titre que dans une situation d'occupation.
- Au terme d'une durée à définir, mettre l'entreprise en demeure de l'occuper ou de la céder selon sa convenance. Débuterait alors un préavis de « saisie » par l'Etat pendant lequel, l'entreprise disposerait encore de sa libre décision.

En cas d'une cession commerciale, il conviendrait d'inscrire une clause non-dispensatrice de l'échéance d'attribution au domaine public (et soumise aux mêmes obligations).

- Enfin, à l'échéance de ces délais qui restent à définir, ledit bien devrait faire l'objet d'une cession volontaire et à titre gracieux au domaine public.

L'Etat pourra alors en faire usage selon les règles fixées précédemment, dans l'intérêt de la communauté et de l'économie.

Ce sujet exposé, je reste tout à fait conscient qu'il ne s'agit là que d'une réflexion de base qui nécessiterait un long travail d'étude fait par des personnes et des organismes compétents et enfin soumis à un large débat dans la profondeur.

Je forme néanmoins l'espoir qu'il pourra éventuellement être une inspiration pour nos législateurs.